

## En période d essai j ai le droit de cassé le contrat et apres?

Par vivi34, le 11/08/2010 à 22:07

Bonjour,en juin j ai été au chomage, j ai commencé a travailler a une boulangerie pendant 3 semaines, j ai eu un contrat cdi avec une periode de 2 mois d essai, j ai averti ma chef que je ne compte pas rester m a dit que j avais un preavis a faire. j ai finis la semaine et depuis rien, c est considéré comme une démission? en peroide d essai,le travail ne me convenait pas!le mois de septembre je serais indémisé par les assedic?